

ASSEMBLEE NATIONALE30 septembre 2005

LOI D'ORIENTATION AGRICOLE - (n° 2341)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 355

présenté par
M. Herth, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 24

I. – Dans le premier alinéa du 1° de cet article, substituer à la référence :

« Article 244 *quater* M »,

la référence :

« Article 244 *quater* L ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution au début du deuxième alinéa du 1°, dans la première phrase du dernier alinéa du 2°, par deux fois dans le dernier alinéa du 3° et dans le dernier alinéa du 4° de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.